

Les conférences d'AGORA

Vendredi 28 mars 2008

Jean-Marc FERRY : « *Ethique, morale et religion.* »

[D'après les notes prises par Huguette Déchamp et Serge Tziboulsky]

Canevas de l'exposé.

- I. Ethique et morale renvoient à deux visées : l'éthique, à la vie bonne ; la morale, à la société juste.
- II. A ces deux visions correspondent deux commandements : le commandement chrétien de l'amour des hommes, dans la perspective éthique de la vie bonne ; le commandement kantien du respect des droits des hommes, dans la perspective morale de la société juste.
- III. Dans les sociétés de culture publique libérale, caractérisées, notamment, par la démocratie représentative et le respect de la liberté individuelle, l'amour renvoie à la sphère privée et le droit à la sphère publique. La séparation de ces sphères étant une garantie contre le risque totalitaire.
- IV. Malgré cette conscience du danger qu'il y a à confondre l'ordre de l'amour et celui du droit, nous maintenons la perspective d'une réconciliation. Dès lors comment assurer l'unité de la vision éthique et du commandement moral, unité fondée du point de vue de la religion un peu comme une utopie ?
- V. Le cosmopolitisme réflexif est la figure permettant théoriquement de concevoir la conciliation politique de la visée éthique de la vie bonne et de l'exigence morale de la société juste.

I. Ethique et Morale renvoient à deux visées politiques : pour l'éthique, la vie bonne ; pour la morale, la société juste.

1- Le rapport entre éthique et vie bonne.

Pour bien comprendre ce rapport, il faut distinguer trois contextes historiques :

- la Grèce antique ;
- le christianisme du Moyen Age et du début de l'Age Moderne ;
- l'époque moderne et contemporaine.

a- La Grèce antique : du point de vue des images ou des compréhensions du monde, elle se caractérise par une vision *cosmocentrique*, centrée sur le cosmos, qui connote les idées de beauté, d'harmonie et d'équilibre (cf le français « cosmétique » : produit de beauté). Dans cette vision l'éthique consiste à s'imprégner de l'ordre du cosmos, et à le reproduire (thème de la *mimèsis*) en soi-même et dans la Cité. L'éthique poursuit des fins jugées bonnes en elles-mêmes car correspondant à la nature des choses, c'est-à-dire à l'ordre qui est là depuis toujours, « *qu'aucun dieu n'a créé* » (comme le disent Sophocle et Platon), et qui est le même pour tous, hommes, bêtes et dieux. Cet ordre naturel nous indique comment nous conduire. C'est pourquoi le sage doit

contempler (« *théôrein* », littéralement : « voir le divin », - d'où « *théôria* », contemplation, qui a donné le mot « *théorie* ») cet ordre de l'univers et le reproduire en lui-même, en hiérarchisant et dominant ses facultés. La même chose vaut en ce qui concerne la cité, comme le montre la philosophie de **Platon**. On recherche donc d'abord des fins substantielles, bonnes en soi, plutôt que d'obéir à une loi abstraite. Le principe de cette éthique étant l'affirmation et la compréhension de la vie harmonieuse reposant sur un sens de l'équilibre.

- b- Le christianisme** est marqué par une vision *théocentrique* du monde : centré sur Dieu, créateur de l'univers. Selon cette vision l'éthique consiste à se transcender soi-même, à s'oublier soi-même, en se portant vers autrui. Il s'agit d'être hors de soi pour l'autre. Cette transcendance diffère de celle des religions orientales (ex : Lao Tseu), dont la finalité est l'abolition du moi et sa dissolution dans l'univers. L'exigence d'oubli de soi au profit de l'autre fait du christianisme un humanisme, qui prône la reconnaissance de soi dans l'autre (puisque nous sommes tous frères) ; c'est l'amour qui est mis ici en exergue, représenté par la figure de Jésus de Nazareth.
- c- L'époque moderne et contemporaine** a une vision *logocentrique* du monde : centrée sur le *logos*, sur la raison. C'est l'inverse de la vision cosmocentrique, selon laquelle il s'agit d'adapter le moi au monde. Pour les Modernes il s'agit d'adapter le monde au moi : c'est le projet humaniste et prométhéen d'émancipation des hommes par la transformation du monde (nature et société) grâce à la science et à la technique. C'est pourquoi les sociétés modernes sont historiques : elles doivent se transformer sans cesse elles-mêmes. Les Contemporains semblent renoncer à stabiliser le projet humaniste selon l'idéal des Lumières d'une émancipation par la science, promesse d'un salut ici-bas. Par exemple **Condorcet**, dans *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, pense que les Lumières, c'est-à-dire la science au sens large, feront de tels progrès qu'on pourrait résoudre tous les problèmes, y compris celui de la mort. Dans cette ligne le **positivisme**, au 19^{ème} siècle avec Auguste Comte, soutiendra que la science va tout résoudre, y compris les problèmes métaphysiques. Les contemporains ont renoncé à cette croyance en un progrès continu des Lumières, qui remplacerait la religion en apportant le salut ici-bas. Après les traumatismes du 20^{ème} siècle (guerres mondiales, génocides, totalitarismes, risque nucléaire) et devant les risques écologiques actuels on prend conscience que la science et la technique, mises en œuvre pour dominer la nature, pour conjurer les dangers naturels, ont créé des dangers plus grands que ceux de la nature elle-même. A cela s'ajoute le thème nietzschéen de la mort de Dieu, que **Freud** interprète comme renvoyant au problème du retrait d'amour du père. Dès lors les hommes sont seuls, sans transcendance ni Providence : énorme traumatisme ! (cf **Max Weber** et le thème du désenchantement du monde (« *Weltentzauberung* » : littéralement « *démagification* » du monde). On ne croit plus que la science va apporter le salut et donner du sens. On pense plutôt que c'est la bienveillance qui doit désormais prendre le relais de la science pour compenser le malheur dû au deuil de toute transcendance religieuse traditionnelle : puisque le Père est mort, aimons-nous entre frères. Significative à cet égard est la correspondance entre Freud et Einstein sur le destin de l'humanité. Einstein, très impressionné par le nucléaire et par sa responsabilité de scientifique dans cette affaire, avait demandé à Freud ce qu'il pensait sur l'avenir de l'homme et sur sa capacité à

ne pas s'autodétruire. Dans sa réponse Freud affirme l'existence d'une force aussi grande et originaire que l'amour (Eros) : c'est la mort, la destruction, la pulsion de mort, Thanatos. Auparavant Freud pensait que la destruction, la mort, étaient des dérivées du désir (libido). Mais à la fin de sa vie il pensait que la pulsion de mort était aussi originaire en l'homme et dans le cosmos que la pulsion de vie. Comment conjurer Thanatos ? Par l'amour et le droit unis l'un à l'autre : par l'amour, force de pardon et de réconciliation ; et par le droit, manière de contenir et de sublimer la conflictualité qui est en nous. Freud a bien vu le problème posé par la libido (désir sexuel), qu'il faut dériver au profit du travail pour la cause de la civilisation (thème de la sublimation). Mais il n'a pas résolu le problème posé par Thanatos. Que le droit serait la solution est une idée que j'emprunterai à **Kant** : le droit permettrait, en effet, de canaliser l'agressivité sans supprimer la conflictualité comme telle, qui est nécessaire au progrès des sociétés. Aujourd'hui la meilleure façon de réaliser la vie bonne, c'est d'améliorer les relations entre les hommes, par les vertus conjointes de l'amour et du droit.

2- Le rapport entre morale et société juste.

La moralité, c'est le respect de la loi de raison, de l'exigence de vérité, de l'amour et de la liberté, vus comme une vie réglée par des principes auxquels on se tient, une vie selon la droiture. La moralité, c'est le sens du droit. Ce qui suppose de respecter la différenciation grammaticale du fait et du droit, de l'être et de la valeur. Se joue là un espace de critique possible de l'ordre existant. La personne morale est celle qui est capable de critiquer l'ordre existant à l'aune des principes non écrits de justice. La société juste repose, pour les contemporains, sur les relations intimes entre la justice politique et le respect des droits fondamentaux des individus. Une société juste est une société construite à partir des droits pour les individus.

II. A ces deux visées correspondent respectivement deux commandements : l'amour des hommes, prêché par le christianisme, et le respect de leurs droits, souligné par Kant. Comment ces deux commandements se rapportent-ils l'un à l'autre ?

Examinons deux réponses possibles :

1- Kant et le primat du droit sur l'amour.

Kant, dans un *Appendice* de son Traité de paix perpétuelle, soutient que le commandement chrétien de l'amour des hommes est conditionnel (on ne peut pas commander l'amour), alors que le respect de leurs droits est inconditionnel¹. Le droit a pour cadre la structure même de la loi morale, c'est-à-dire le système permettant de rendre compatibles toutes les libertés individuelles. Le droit permet à chaque individu d'être libre, à condition que l'exercice de sa liberté ne porte pas atteinte à celle des autres. Dès lors l'idéal de la raison, c'est le cosmopolitisme juridique (et non philanthropique), généralisation du droit dans les rapports entre les individus et entre les Etats.

¹ KANT, Vers la paix perpétuelle, *Appendice II*, p.130 (édition Garnier-Flammarion, 1991)

2- Joseph Wresinski (fondateur d'ATD-Quart Monde) et l'amour comme condition du droit lui-même.

Selon Wresinski le droit est reconnaissance institutionnalisée. L'effectivité du droit résulte d'une lutte pour la reconnaissance individuelle et nationale. Or cette lutte nécessite l'engagement des ressources de l'estime de soi, laquelle requiert l'amour de l'autre. Il s'agit de montrer à ceux qui ont perdu toute estime d'eux-mêmes qu'ils nous importent autant que nous.

Amour et droit sont, en termes hégéliens, des « milieux de la reconnaissance ». Mais ces deux milieux n'ont pas la même destination. Il s'agit de deux ordres de reconnaissance différents : le droit est justifié pour régler des relations entre personnes qui ne s'aiment pas ; c'est un régulateur « froid », alors que l'amour est une valeur « chaude ».

III. Dans nos sociétés amour et droit définissent des ordres de reconnaissance séparés. Leur séparation est regardée comme une garantie contre les risques totalitaires.

1- Amour et droit sont des formes d'existence structurées par certaines valeurs.

- a- *l'amour relève de la sphère privée* : il renvoie à des valeurs comme l'affection, l'amitié, le désir, la passion, la jalousie, la haine, la fusion et la séparation, le pardon et la réconciliation, etc. ;
- b- *le droit ressortit à la sphère publique et politique* : il renvoie aux notions d'équité, de réciprocité, de délits et de crimes, d'injustice, de procédure (recours, appel, révision, règlement de conflits, compromis), etc..

Dans les zones frontalières entre ces deux constellations se situent des catégories charnières : le partage, l'appel et la lutte pour la reconnaissance.

2- Dans les sociétés modernes les sphères de l'amour et du droit sont séparées.

Les sociétés de culture libérale ont développé à leur égard ce que le philosophe américain **Michael Walzer** appelle un « *art de la séparation* »² et ce que **Max Weber** appelait la distinction des sphères de valeurs : les valeurs scientifiques et techniques, les valeurs juridiques et éthiques, les valeurs esthétiques. Par exemple le titre même Les Fleurs du mal de Baudelaire contient deux valeurs non congruentes : le Beau et le Mal. A la différence des Anciens nous considérons le Vrai, le Beau et le Bien comme séparés.

Notre « imaginaire social » (Castoriadis) a intégré les différenciations successives, produites historiquement :

- du politique et du religieux, aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles ;
- du politique et de l'économique, et, au sein même de l'économique, au 18^{ème} siècle, la distinction opérée par les protestants de l'économie politique et de l'économie domestique ;

² Michael WALZER, Spheres of Justice : A Defense of Pluralism and Equality (édition Basic Books, 1984)

- de la nationalité et de la citoyenneté, avec la formation de l'Union Européenne et la mondialisation ;
- de la nation et du peuple (le peuple européen en formation est un peuple plurinational) ;
- de la Constitution et de l'Etat (l'Union Européenne s'oriente vers une constitution post-étatique).

Mais la séparation la plus importante est la séparation métaphysique de l'ici-bas et de l'au-delà, de César et de Dieu. Cette séparation se traduit socialement par la séparation entre une sphère des convictions morales et religieuses, gardée par les familles, et une sphère de la responsabilité sociale et politique, garantie par l'Etat. D'où la séparation entre amour et droit :

- les guerres de religion ont entraîné le partage entre le privé (sphère de la morale) et le public (domaine du politique). Ce partage s'est durci en devenant celui de la Raison (le for externe) et de la Religion (le for intérieur) ;
- Hobbes a montré que l'économie de ce partage était la pacification des sociétés. Puisque l'expression publique des divergences religieuses est dangereuse, il faut donc privatiser la conviction morale et religieuse, le domaine public étant celui de la raison, identifiée à la raison d'Etat. Partage salutaire.

Nos sociétés libérales, héritières du traumatisme qui a inauguré l'âge moderne en politique : les guerres de religion, assignent l'amour à la sphère privée et le droit à la sphère publique.

3- Mais aujourd'hui on constate la tendance inverse, qui semble contredire cette partition moderne :

- injection de valeurs chaudes dans les relations politiques ;
- quadrillage des relations privées par des réglementations juridiques.

Pourquoi cette double tendance dangereuse ?

a- l'injection de l'amour dans les relations sociales et politiques. Pourquoi est-ce une tentation des sociétés modernes ?

C'est la conséquence du malaise de la modernité, marqué par :

- le *désenchantement du monde* : le monde n'a plus de sens en lui-même ; il a perdu sa transcendance en même temps que Dieu est mort ;
- le triomphe de la *raison instrumentale* : la relation technique moyen-fin domine tout, même les hommes, considérés comme des moyens. Tout devient manipulateur : c'est le thème de la société administrée. Ce dont témoignent, dans la première moitié du 20^{ème} siècle, des philosophes comme **Heidegger, Horkheimer** et **Adorno** ;
- l'*individualisme possessif*, fondé sur le calcul coût-avantage, la maximisation des préférences individuelles et caractérisé par l'égoïsme, la perte de convivialité, de sens de la communauté et de liberté profonde (paradoxalement, en devenant trop individualiste, cet individu libéré perd sa liberté).

Dans ce monde désenchanté et déserté par les valeurs chaudes l'amour apparaît comme une puissance de rédemption ; d'où une doctrine du salut par l'amour pour l'ici-bas (une sotériologie séculière) : dans les campagnes électorales, par exemple, on voit les candidats déclarer leur amour aux électeurs dont ils sollicitent les suffrages.

D'où des risques totalitaires :

- **Hannah Arendt** mettait en garde contre le danger d'instituer l'amour dans les relations politiques et rappelait la distance indispensable à la communication véritable ; la politique requiert la reconnaissance de l'altérité ;
 - **David Riesman**, dans La foule solitaire³, dénonçait les dangers de la massification sans distance d'individus atomisés ;
 - Déjà **Hegel** et **Tocqueville**, et, à leur suite, **Max Weber**, insistaient sur l'importance des relations froides, impersonnelles et interchangeableables dans les rapports hiérarchiques : dans les sociétés modernes la hiérarchie est entre des fonctions, non entre des personnes ; le maître d'aujourd'hui peut devenir le serviteur de demain ; la hiérarchie est un contrat passé entre égaux. Les sociétés modernes sont des sociétés égalitaires, qui instituent des rapports froids et impersonnels dans les hiérarchies indispensables à l'existence d'une société. Hegel, qui vivait dans un contexte romantique, a vite compris qu'il ne fallait pas céder aux sirènes du romantisme extrême dans sa lutte contre les Lumières intellectualistes et individualistes. Hegel fait valoir l'ambiguïté des sociétés modernes : c'est froid (individualisme, égoïsme, marché, bureaucratie d'Etat), mais c'est un gain pour la conscience de soi et pour la liberté, parce qu'ainsi nous apprenons les médiations froides, nous apprenons à différer la satisfaction, à calculer, à être responsables ;
 - **Durkheim**, **Weber**, **Simmel** et **Elias** ont montré l'importance de la différenciation des sphères de valeurs. A leurs yeux la dé-différenciation implique répression et régression, d'où la servilisation de l'emploi salarié, le copinage et la connivence politico-médiatique, le clanisme, la féodalisation de l'espace politique et la confusion entre les pouvoirs publics. A cet égard l'historien et juriste **Jacob Talmon** a parlé de « *démocratie totalitaire* », caractérisée par la confusion des pouvoirs et des domaines⁴. A cela s'ajoute une propension répressive, car le sens du droit est intelligence des ordres différentiels de la raison. Il faut assumer la séparation si l'on veut gagner en liberté et en intelligence. Or l'amour, comme appel à la fusion, est un foyer dangereux, à cantonner dans le privé.
- b- L'invasion du droit dans la vie privée* est aussi préoccupante. Le quadrillage juridique des relations entre voisins, entre parents et enfants, entre professeurs et élèves. Aux USA on assiste à la mise en droit sous forme d'engagement contractuel, d'interdictions au sein du couple, le contrat stipulant quelles pratiques sexuelles sont acceptables, et lesquelles peuvent entraîner l'annulation du mariage. On assiste à l'aggravation de la dictature du « politiquement correct », qui officialise le délit d'opinion. L'Etat tend progressivement à soumettre au droit toute la vie privée (famille, couple) et même la présentation de soi (image, convictions, appartenances, etc.), soi-disant pour ne pas froisser les sensibilités.

³ Editions Arthaud, 1964.

⁴ Jacob TALMON, Les Origines de la démocratie totalitaire, Calmann-Lévy, 1966.

IV. Comment, malgré ces risques, réconcilier éthique et morale, idéal de la vie bonne et idéal de la société juste ?

Cet idéal de réconciliation est fondé seulement du point de vue de la religion :

- 1- **au plan individuel** cela signifie que l'homme vertueux n'est pas pour autant heureux, mais que la raison espère que le bonheur récompensera les justes, par une intervention surnaturelle. La religion se justifie de ce point de vue.
- 2- **au plan collectif** il en va de même. Une société qui ne fonde son principe de fermeture que sur la considération de ce qui est bon pour nous ne remplit pas les requisits d'une société juste, sauf si elle inclut le bon pour nous dans le bon pour tous, auquel cas elle rejoint ce qui est juste en soi. Mais une société bonne pour tous risque de n'être bonne pour personne, parce que les gens ne se ressemblent pas et n'ont pas les mêmes aspirations. Pourtant la raison pratique exige quand même l'unité de l'éthique et de la morale ; d'où une légitimation rationnelle – soutenue notamment par Kant - du point de vue de la religion.

V. Le *cosmopolitisme réflexif* est la figure permettant théoriquement de concevoir la conciliation politique de la visée éthique de la vie bonne et de l'exigence morale de la société juste.

1- Concernant l'autonomie civique et la justice politique il y a trois traditions :

a- le libéralisme politique : selon cette tradition une société injuste n'est pas une société où il n'y a pas des injustices, mais une société qui institutionnalise les distorsions de justice et les inégalités. Une société n'est juste ou injuste qu'au regard de sa pratique et de son organisation institutionnelle. Une société juste dépend de l'étendue et de l'effectivité des droits fondamentaux qu'elle reconnaît à ses membres. C'est une société où la citoyenneté est définie à partir des **droits** (et non par la filiation ou la loyauté) :

- les droits *civils* fondamentaux, qui protègent l'**intégrité** de la personne (cf l'*habeas corpus*) ;
- les droits *politiques* fondamentaux, qui concernent la **participation** aux affaires publiques ;
- les droits *sociaux* fondamentaux, fondés sur la **solidarité** ;
- les droits *moraux et culturels* fondamentaux, qui protègent la **personnalité**, l'identité de la personne (ex : les droits d'auteur).

Cette approche est individualiste : ces droits devraient accompagner la personne partout où elle va. C'est là que le libéralisme rejoint le cosmopolitisme.

Cela remplit-il les attentes concernant les conditions de la vie bonne ? Oui, répondent les libéraux comme **Benjamin Constant** : « *Que [l'autorité] se borne à*

*être juste ; nous nous chargerons d'être heureux.*⁵ » A l'opposé de Hegel et des socialistes, Constant considère que l'Etat n'a pas à faire notre bonheur : nous, individus, savons bien mieux où est notre intérêt.

b- le socialisme : met l'accent, non sur les droits formels, mais sur ce qu'**Amartya Sen** appelle les « *capabilities* »⁶, les capacités dont la société doterait ses membres. On trouverait des idées voisines chez l'anglais **David Held**⁷. Il s'agit d'assurer à tout membre d'une société les capacités propres à fonder chez chacun la perspective d'accéder aux biens premiers et à la réalisation sociale de soi avec des probabilités à peu près égales de réussite au départ. Contrairement au libéralisme cela requiert que l'Etat pourvoie aux conditions initiales minimales d'une autonomie substantielle de l'individu, en matière de revenu, de santé, d'éducation, de logement, etc. A la différence du socialisme redistributif, l'égalité est ici recherchée *a minima* et *ex ante* (par avance). Après quoi on redistribuera libéralement comme on voudra. D'où le concept de minima sociaux universels.

Si on réunit libéralisme et socialisme honore-t-on la réclamation républicaine de l'autonomie civique ? Non. Or nous voulons être les auteurs des normes dont nous sommes les destinataires.

c- le républicanisme juge que l'autonomie civique est inséparable de la justice politique. On se référera ici à **Rousseau** et aux concepts de souveraineté populaire, d'autolégislation et de *démocratie participative*, ainsi qu'aux correctifs que lui apportèrent les libéraux avec le concept de *démocratie représentative* (la volonté du peuple pouvant être despotique, il faut des crans d'arrêt à la souveraineté populaire). Mais la démocratie représentative est aujourd'hui en crise. D'où la naissance d'une *démocratie acclamative* (démocratie d'opinion ou démocratie du public), forme plus ou moins dégénérée de démocratie. Pour régénérer la démocratie il faut instaurer une *démocratie délibérative*, l'essentiel étant la formation de la volonté politique, avant même son expression, et donc la maîtrise de l'agenda par les citoyens eux-mêmes (sélection des thèmes dont ils veulent débattre). Le principe constitutif de toute norme valide est le principe d'une discussion pratique entre tous les intéressés. Toute décision, toute norme, doit être préparée par des discussions publiques bien formées sans pression du pouvoir, ce qui requiert un espace public de discussion autonome.

2- Le cosmopolitisme réflexif permet de mobiliser ces trois traditions pour réconcilier les conditions de la vie bonne et de la société juste.

Pour le cosmopolitisme réflexif :

- il s'agit d'imaginer une situation en cours où la citoyenneté se dissocie de la nationalité, où l'individu a des droits indépendamment de sa nationalité ;
- il faut étendre ces valeurs aux droits des peuples : c'est ce que l'Union Européenne fait sous nos yeux ;

⁵ Benjamin CONSTANT, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, in *Ecrits politiques*, Gallimard, collection Folio, 1997, p. 617.

⁶ Amartya SEN, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice et liberté*, éditions Odile Jacob, 2000.

⁷ David HELD, *Democracy and the Global Order : from the Modern state to Cosmopolitan Governance*, London City Press, 1995 ; *Un nouveau contrat mondial. Pour une gouvernance social-démocrate*, Les Presses de Sciences Po, 2005 ; *Models of democracy*, London Polity Press, 2006.

- il faut compléter cela par des éléments juridiques proprement cosmopolitiques : droit de circulation et d'installation sur tout le territoire de l'Union Européenne, droit de recours contre notre propre Etat auprès de tribunaux de l'Union, droit de protection des « cosmopolites » hors de l'Union (droit de se réfugier auprès du consulat ou de l'ambassade de tout autre Etat membre. Les juristes ne reconnaissent pas encore ce droit cosmopolitique, mais le processus est en cours) ;
- il faut – c'est une utopie – garantir aux « cosmopolites » de toute l'Union les prestations assurant les capacités fondamentales d'intégration sociale et civique (cf supra 1b). Les domaines de la subsidiarité relevant pour l'instant de la compétence des Etats membres, l'Union n'a encore, en ces domaines, qu'une compétence d'appui ;
- il faut reconnaître – utopie radicale ! – aux « cosmopolites » la possibilité de former des communautés politiques en toute autonomie à l'intérieur de la grande société, en lui demandant seulement d'être juste. Par exemple former des communautés politiques constituées sur la base d'affinités électives, recherchant seulement la vie bonne. (C'est un droit que nous n'imaginons même pas, mais la nation n'est pas un vouloir-vivre-ensemble puisqu'il est imposé.) Cette utopie devient réaliste dans les unités postnationales structurées par un principe cosmopolitique : une grande société structurée par des principes de justice, à l'intérieur de laquelle se constitueraient des communautés politiques autonomes recherchant seulement la vie bonne. A l'opposé du communautarisme exclusionniste, ici les « exclus » ne sont pas privés des droits, qui leur sont garantis par la grande société. La seule limite à cette autonomie communautarienne : que les communautés politiques ainsi constituées autorisent leurs membres à quitter l'association dès qu'ils le souhaitent.

Discussion.

1. **Etre citoyen, ce n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir, une charge. Le droit et la morale sont deux sphères distinctes, certes, mais elles se recoupent en grande partie par la volonté et le devoir de bien faire. Un bon citoyen doit avoir conscience de ses devoirs sociaux.**

a- sur le premier point : Oui. C'est dans la tradition libérale que le citoyen est caractérisé par la possession de droits. Les libéraux n'insistent pas sur les devoirs. Ce sont plutôt les républicains qui le font et, dans une large mesure aussi, les socialistes. Mais même d'un point de vue libéral le devoir du citoyen existe nécessairement : celui de respecter le droit des autres. Très généralement le devoir du citoyen est de respecter la communauté politique, la société, y compris l'environnement.

b- sur le second point : Oui. Les sphères sont distinctes, mais il y a un lien substantiel entre les deux. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur le rapport systématique entre le droit, la société juste et la morale. La morale, c'est fondamentalement le sens du droit. Elle consiste fondamentalement à respecter la liberté des individus et l'équité. Mais la morale n'est pas le droit : elle consiste à *vouloir* le droit, lui-même distinct de la morale.

2. **Dans la campagne municipale on a pu voir à la télévision un reportage montrant ce qui se passait dans un village espagnol où des gens venant de l'Europe du Nord avaient formé une communauté et s'étaient même présentés aux élections municipales avec pour objectif , d'une part de ne pas être contraints de parler**

l'espagnol et, d'autre part, d'imposer au village où ils étaient implantés un mode de vie nordique. Les villageois étaient gênés de voir cette situation s'installer. On est loin de l'utopie que vous nous avez présentée.

Le point que vous soulevez est l'atteinte à la liberté des autres – ici, celle des autochtones. Or dans l'utopie que j'ai présentée il n'est pas question de porter atteinte à l'autonomie de la moindre fraction de la population. D'autre part cette utopie est envisageable dans une situation où l'on a poussé au maximum les conditions d'une société juste. En aucun cas il n'est question d'imposer à quelque participant que ce soit une organisation contre sa volonté. L'élément que j'ai pris en compte c'est celui de la démocratie délibérative, avec ce principe : seules peuvent prétendre à la validité les normes susceptibles de recevoir l'assentiment de **tous** les intéressés en tant que participants à la discussion pratique. (alors que la démocratie représentative n'est soumise qu'à la règle de la majorité). Il s'agit d'une construction théorique, mais qui aide à réfléchir à la réalité.

- 3. Nous avons connu récemment un recul de la démocratie délibérative : le résultat du référendum sur le Traité Constitutionnel européen n'ayant pas convenu aux gouvernants la mesure a ensuite été adoptée par la voie parlementaire. D'où une hypothèse : la résistance de la démocratie représentative n'est-elle pas un obstacle à l'adhésion de la Suisse (qui a une pratique de la démocratie délibérative) à l'Union Européenne ?**

Le référendum qui a échoué ne relève pas de la démocratie *délibérative*, mais d'une démocratie *acclamative*. Quant à la Suisse elle pratique une démocratie *participative*. Le citoyen suisse est formé à un idéal de participation relativement directe. Ce n'est pas vraiment contre la démocratie représentative qu'il en a, mais contre le sentiment d'un décrochement des décisions et du système du pouvoir par rapport à la volonté des individus. Le référendum ressortit à la démocratie acclamative et non à la démocratie délibérative ; après l'échec, on nous a dit en substance : il n'y aura plus de référendums, sauf si vous dites oui. Cela ne veut pas dire pour autant que la démocratie représentative se porte bien.

- 4. Le cosmopolitisme que vous appelez de vos vœux implique la dissolution à peu près totale des nations. Assumez-vous l'affaiblissement culturel considérable ainsi que la prise de pouvoir irrésistible des grandes puissances financières qui en résulteraient ?**

Je me réfère au cosmopolitisme juridique tel qu'il a été développé par Kant dans son Traité de paix perpétuelle. Le point sur lequel je m'oppose aux tenants actuels de la « démocratie cosmopolitique » de même qu'aux fédéralistes en général, c'est qu'ils visent la liquidation des souverainetés étatiques. Or c'est une grave erreur. Le cosmopolitisme juridique auquel je souscris soutient qu'il faudrait transposer aux droits des peuples et des nations les valeurs (intégrité, participation, solidarité, personnalité) attachées traditionnellement aux droits fondamentaux des individus. Le niveau des nations est le second degré. Ce serait une erreur dramatique de liquider, non seulement les identités nationales, mais aussi les souverainetés étatiques. C'est malheureusement souvent ce que visent les fédéralistes européens et, sur le plan théorique, les philosophes tenants de la « démocratie cosmopolitique », qui n'aurait pour base que les droits de l'homme : exit les droits des peuples et donc le droit international.

Je le rappelle : le niveau 1 (interne) régit les relations entre les individus dans une nation ; le niveau 2 (international), les relations entre les nations et les peuples ; le niveau 3 (transnational), les relations entre les étrangers et entre les individus et les Etats étrangers : c'est le droit proprement cosmopolitique.

Ces 3 niveaux peuvent-ils coexister ?

Oui. J'ai d'ailleurs écrit quelques livres à ce sujet. Selon moi la construction européenne va dans le bon sens : on reconnaît beaucoup plus qu'avant le droit des Etats. L'intergouvernemental est privilégié par rapport au communautaire.

- 5. En suivant Kant vous avez fait de la raison la porteuse d'un idéal d'unité inconditionnée. La volonté de cette unité est-elle si avérée que cela, autrement dit : serait-il vraiment opportun et nécessaire – et dans quel but ? – d'unifier ce qu'on a mis tant de siècles à distinguer, sachant que les confusions dont on a parlé sont dramatiques et que les articulations sont déterminées par les règlements de manœuvre internes des différents Etats notamment. Dès lors ne faudrait-il pas raisonnablement faire son deuil de ce désir d'unité absolue, quitte à la rejeter dans un au-delà hypothétique, espéré, où la Communion des Saints, le Règne des Fins réaliseraient dans un ailleurs indéterminé ce que les sociétés humaines sont bien incapables de réussir ?**

Il ne faut pas se précipiter pour réaliser une telle unité. La question n'est pas : veut-on ou non cette unité ?, mais : peut-on ou non se contenter d'un deuil raisonnable ? Restons dans la séparation, mais en même temps, en tant que philosophe, je ne peux pas réprimer cette exigence, cet idéal d'unité non régressive et non répressive, unité qui représenterait un vrai dépassement. Comment le penser ? Il y a la religion pour le penser dans un au-delà. Elle est un point de vue nécessaire. Mais en même temps je ne peux pas m'empêcher de me demander comment penser cet idéal de façon séculière, c'est-à-dire politiquement. Méthodologiquement ce n'est pas un mauvais fil conducteur pour essayer de comprendre ce qui se joue, notamment au niveau de l'Europe, d'un point de vue heuristique, pour m'aider à réfléchir cette perspective de l'unité, et examiner à quelles conditions elle pourrait ne pas être régressive. D'un point de vue politique, ce n'est pas inutile. Cependant je suis conscient du fait que c'est purement spéculatif ; mais cela peut aider à réfléchir sur la réalité.

C'est donc une idée régulatrice.

Oui, mais qui a en même temps une valeur heuristique.
